

Image not found or type unknown



Negotiation lors d'un licenciement

Par **CORTEX999**, le **18/03/2011** à **13:37**

Bonjour,

je suis actuellement en arret de travail depuis plus de 8 mois et mon employeur ma adressé un courrier recommandé avec AR pour m'informer de son intention de licenciement, il m'a donc proposéé un entretien. Mon but etant qu'il me licencie je souterrai savoir sur quel fait peut il le faire ? Et que suis-je en mesure de negocier sachant que je suis dans l'entreprise depuis 2 ans et 8 mois et mon salaire mensuelle est de 1300 net/mois?

cordialement,

PS:Ma convention collective est: La Convention collective n°3239 : Peintres en lettres graphistes-décorateurs en signalisation, enseignes, publicité peinte

Par **Cornil**, le **20/03/2011** à **17:48**

Bonsoir "cortex999"

A mon avis, il vaudrait mieux savoir quel motif l'employeur compte invoquer avant de proposer un montant négociable, et donc te rendre à cet entretien en te faisant assister (salarié de l'entreprise si existence élus du personnel , conseiller extérieur sinon) avant d'aller plus loin. Il est clair en effet que si le motif est "bidon", tu pourras obtenir plus dans une transaction. Bon courage et bonne chance.